



REGLEMENT GRAPHIQUE

Prescrit le 05/07/2017
 Arrêté le 31/08/2022
 Approuvé le 15/02/2023

Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président Christophe HOGARD,



MESNARD-LA-BAROTIÈRE - 1/1

LEGENDE

- Limite communale
 - Parcelle
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Atlas des Zones Inondables - AZI de la Maine
- Prescriptions**
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-18 du Code de l'urbanisme
 - Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Élément de petit patrimoine protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
 - Boisement, bosquet ou vigne remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Cône de vue protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
 - OAP sectorielle
 - OAP thématique "Centralité et intensification des fonctions"
 - Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes : OAP thématiques "Bocage" et "Intensification Urbaine"
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article L151-34 du Code de l'urbanisme
 - Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

- Zonage**
- U
 - Uh
 - UT
 - UE
 - UPP
 - 1AU
 - 1AUh
 - 2AUh
 - 1AUPP
 - 2AUPP
 - AUE
 - AUT
 - AUL
 - N
 - NE
 - NGV
 - NH
 - NE
 - NPV
 - Np
 - NT
 - NX
 - A
 - AE
 - AX
- 0 100 200 m
- Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

N°	Libellé	Commune	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	ER 1 (85144) - Logement social	Mesnard-la-Barotière	Commune	834
2	ER 2 (85144) - Itinéraire cyclable intercommunal	Mesnard-la-Barotière	CC Pays des Herbiers	1237
3	ER 2 (85144) - Itinéraire cyclable intercommunal	Mesnard-la-Barotière	CC Pays des Herbiers	1864

